

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 - 2016 / N°51 Budget de fonctionnement 2014

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck Thentz
Joëlle Gentile, rapporteur
Lucette Schmutz

MM. Olivier Barras (excusé les 5 et 19 novembre)
Olivier Paley (excusé les 15, 22 octobre et 5 novembre, absent le 28 octobre, les 19 et 26 novembre)
Bertrand Peter (excusé le 22 octobre)
Laurent Théodore, président

s'est penchée, en dates des 15, 22 et 28 octobre, des 5, 19 et 26 novembre sur le préavis municipal 2011 – 2016 / N° 51 relatif au Budget de fonctionnement 2014.

M. le Syndic Jean-Noël Goël et M. le Boursier Rocco Giugno étaient présents aux séances du 15 octobre et du 19 novembre. La Commission les remercie de leur présence et pour tous les éclaircissements qu'ils ont apportés.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 83 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard pour le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une Commission ».

Introduction

Le projet de budget 2014 se présente avec un déficit de CHF 639'101. La CoFin note la volonté de la Municipalité d'élaborer avec prudence le budget 2014, dans un contexte économique incertain.

Au 31.12.2014, la dette de la Commune sera de CHF 32'985'000 + CHF 15'000'000 des travaux du collège du Martinet D. Ce dernier montant sera repris par l'ASPAIRE à la fin des travaux, en 2015.

La marge d'autofinancement du budget est négative de CHF 319'538. Cette marge étant nulle, un prélèvement aux « Fonds de réserve pour investissements futurs » sera effectué dès 2014.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat, la CoFin a procédé à l'examen :

- des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2013 et par rapport aux comptes de fonctionnement de l'année 2012;
- des nouvelles lignes budgétaires ;

La Commission des finances s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue ait bien été portée au budget.

Commentaires

Logiciel PHISAPLAN :

Un aperçu du logiciel PHISAPLAN sur la planification financière de la Commune nous a été présenté par M. le Syndic et M. le Boursier. Ce logiciel est un outil qui permet d'avoir une vision plus claire sur l'état de la dette de la Commune à terme et qui est une aide à la mise en place d'une planification financière sur le long terme. Au vu des importants investissements que la Commune a engagés et envisage pour cette législature, la Municipalité prévoit des scénarios pour éviter un endettement plus élevé, allant vers une augmentation d'impôts entre 2 et 4 points. Dans la mesure où les travaux de la Grand-Rue et du Martinet D ont commencé en 2013 et que d'autres gros investissements sont à prévoir, il est indispensable que la Municipalité mette en place une priorisation des investissements à venir.

Forte diminution de la réserve du Service des eaux :

Dans la mesure où cette réserve arrive bientôt au bout de ses capacités et que la réserve du gaz est habituellement alimentée chaque année, une solution devra être trouvée pour pallier à cette constante diminution. M. le Syndic a émis une proposition aux membres de la CoFin, à savoir regrouper les comptes affectés Eau et Gaz. Le service des eaux a été repris par le SIDERE mais la Commune de Rolle doit amortir le crédit relatif à la mise à l'équilibre des valeurs des réseaux communaux, suite à la modification des statuts du SIDERE (compte 8100.3314.1 / PM 2011 - 2016 / N°15).

Endettement de la Commune :

Les emprunts en 2013 se montent à CHF 20'000'000. Le taux d'intérêt maximum appliqué est 0.8 %, soit CHF 160'000. Les emprunts pour 2014 se montent à CHF 15'000'000. Le taux d'intérêt maximum appliqué est 2 %, soit CHF 300'000.

Les amortissements comptables sont mentionnés dans les préavis. Pour les bâtiments, ils doivent être calculés sur 30 ans. Le prélèvement au fonds de réserve est de deux natures :

- les réserves affectées (ex : épuration, gaz, pompiers, etc.) qui proviennent de comptes bénéficiaires ;
- les réserves libres pour investissements futurs qui proviennent de bénéfice d'exercice (marge d'autofinancement).

	CHF
Estimation de l'état de la dette au 31.12.2013	20'000'000
Projets nécessitant des emprunts en 2014 : (intérêts imputables au compte de fonctionnement)	15'000'000
Projet du Martinet D (intérêts imputables au compte de bilan, car ils seront repris par l'ASPAIRE)	15'000'000

Estimation de la dette au 31.12.2014 50'000'000
(dont CHF 15'000'000 à la charge de l'ASPAIRE une fois la construction du collège du Martinet D terminée).

L'amortissement financier de la dette prévue est estimé à CHF 100'000 par année et figurera dans le compte de bilan.

Marge d'autofinancement (MA) :

Base de calcul de l'Etat de Vaud selon la comptabilité des communes (version du 14.12.1979) :

MA = Revenus – Charges + Amortissement du patrimoine administratif + Amortissement du découvert + Attributions aux fonds – Prélèvements sur les fonds

Pour la Commune, cela donne une marge d'autofinancement négative de CHF 319'538. Cela réduit la liberté de manœuvre de la Municipalité pour les investissements futurs et pour le remboursement de la dette.

Recours à un financement générant des intérêts intercalaires (intérêts à payer entre le moment où la banque débloque les fonds prêtés et celui où le remboursement commence) pour l'un des projets :

Pour la construction du collège du Martinet D, les intérêts intercalaires durant la période de construction seront répercutés sur le coût final du bâtiment. Le crédit de construction sera consolidé à la fin des travaux. Dans ce cas précis, les intérêts intercalaires font partie intégrante du projet et dûment activés au bilan au fur et à mesure. Dans tous les autres cas, les intérêts intercalaires font partie intégrante du compte de fonctionnement et sont donc passés directement en charge selon un inventaire au 31.12 de chaque année audités par la fiduciaire sous le compte 2200.3220 – Intérêts des emprunts.

Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE, il a été approuvé la reprise de la dette par l'ASPAIRE (CHF 15'000'000) à la fin des travaux du collège du Martinet D. Une convention doit encore être signée dans ce sens.

Questions/réponses sur le budget 2014

La CoFin atteste avoir reçu des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ses questions. Voici un extrait des 82 questions que la Commission a posées à la Municipalité, ainsi que des explications données par M. le Syndic et M. le Boursier.

1010 MUNICIPALITE

1010.3185 Honoraires 120'000

Ce montant correspond aux honoraires d'avocats pour la suite des affaires Riverolle et Bantor (avis de droit sur affaires en cours, litiges et polices des constructions).

1300 RH

1300.3011 Traitements

10 % d'un salaire est réaffecté sur les comptes 1600.3011 et 7100.3011.

1400 SERVICE DES INTERETS GENERAUX

1400.3523.1 Partic au progr d'inv régionaux PIR 366'000

Dans la mesure où le Programme des investissements régionaux (PIR) a été refusé après l'établissement du budget, le projet est donc annulé. La CoFin estime que ce compte n'a plus lieu de figurer au budget 2014 de la Commune.

Ce compte fait l'objet d'un amendement.

1800 TRANSPORTS PUBLICS

1800.4359.1 Recettes billetterie Green Bus Rolle 75'000

L'état de ce compte au 30.09.2013 se monte à CHF 105'332. La Municipalité est volontairement restée prudente sur les rentrées de ce poste pour le budget 2014.

1900 INFORMATIQUE

1900.3185 Honoraires prestataires de service 114'800

L'augmentation de ce compte concerne le programme de gestion de la planification financière, PHISAPLAN, pour CHF 10'000.

2100 IMPÔTS

La base de calcul pour l'estimation 2014 est une augmentation de 2.5 % par année pour les personnes physiques et une stabilité pour les personnes morales. De manière générale, la Municipalité a fait preuve de prudence dans l'évaluation des rentrées fiscales. Au 30.09.2013, certains comptes dépassent déjà le budget 2013 et le budget 2014.

3100 TERRAINS, PLACES, JARDINS, PLAGE

3100.4272 Recettes parking Coop centre-ville 90'000

Au 31.08.2013, les rentrées se montaient à CHF 47'634. La Municipalité s'est voulue optimiste sur l'évaluation du montant budgété en raison de la diminution des parkings lors des travaux de la Grand-Rue.

3185 Frais de gérance

Les honoraires ont été évalués sur la base du budget de COGESTIM. La base de calcul des honoraires de COGESTIM sont de 4 % du montant des loyers (+TVA). Ce compte fera l'objet d'un décompte au 31 décembre.

3680 CAMPING DES VERNES

3682.4232 Locations terrains 350'000

Les revenus 2013 seront nettement supérieurs à ceux de 2012. Ils sont actuellement estimés à CHF 330'000. Les comptes du camping font l'objet d'un audit statutaire et seront diffusés à la clôture des comptes annuels audités de la Commune.

3686 CASERNE POUR LE SDIS DE L'ETRAZ**3686.4900 Imputations internes 72'350**

L'imputation interne est une écriture comptable qui ne modifie pas le résultat. Dans ce cas précis, la contrepartie se trouve sous le compte 6500.3900 (Corps sapeurs pompiers), montant imputé avant le virement à la réserve du solde du point d'impôt affecté.

3720 DEBRIDEE & PARKING**3720.3303 Amortissement Débridée 91'000**

Selon le Préavis municipal N°12-1999, l'amortissement est constant. Il restera un solde d'environ CHF 190'000 à amortir. Il se peut que ce compte fasse, comme par le passé, l'objet d'un amortissement extraordinaire, limité toutefois au montant des recettes générées par le parking et la terrasse.

3730 RUE DU TEMPLE 2**3730.3303 Amortissement immeuble Temple 230'680**

La base de calcul de l'amortissement concerne deux préavis : le Préavis municipal N°60/2006-2011 Crédit d'études (CHF 225'000, amortissement en 5 ans, soit CHF 45'000) et le Préavis municipal N°80/2006-2011 Crédit rénovation (CHF 4'642'000, amortissement en 25 ans, soit CHF 185'680).

4100 SERVICE ENERGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE**4100.3185 Etudes, honoraires et divers 57'500****4100.3656.1 Aides/Subv pour l'amélior. Énergétique 25'000**

La dernière version du budget du CECV (Concept Énergétique Communal Vaudois) établi pour la Commune de Rolle par la Commission Municipale de l'Énergie montre un total des charges de CHF 72'500, au lieu de CHF 82'500, suite à la suppression de la mesure « provision pour achat d'appareils économes ».

Ce compte fait l'objet d'un amendement.

4400 ESPACES VERTS, CIMETIERE, ÎLE, FONTAINES**4400.3080 Personnel intérimaire facturé par tiers 30'000**

Ce nouveau compte a été ouvert pour différencier les intérimaires engagés à travers une agence de placement de ceux qui sont engagés en direct par la Commune.

4500 ORDURES MENAGERES**4500.3137.0 Frais sacs récup des ordures ménagères 20'600**

Il s'agit d'un nouveau compte qui correspond aux subventions sur les sacs taxés pour les nouveaux-nés et les enfants jusqu'à 2 ans, selon les directives communales.

4510 CENTRE DE DECHETTERIE**4510.3188 Frais de tiers traitement des ordures 353'000**

Lors des premiers mois d'introduction des sacs taxés (01.01.2013), il a été enregistré une très forte baisse des ordures ménagères. Une augmentation est observée dès le deuxième trimestre 2013. Dès lors, il est difficile d'établir un budget sans avoir une année de recul. Cependant, il est vrai que le montant final devrait vraisemblablement être inférieur à CHF 353'000. Selon les documents qu'elle a reçus et ses explications, la CoFin adhère à cette analyse.

La CoFin propose donc d'amender ce compte à CHF 293'000, soit une diminution de CHF 60'000 par rapport au budget.

5110 CANTINE SCOLAIRE DES BUTTES**5110.3653 Subventions Sésame 16'000**

Ce compte concerne le coût de la surveillance du secondaire par le Sésame pendant les repas à la cantine scolaire des Buttes. Ce compte pourrait être libellé « Prestations Sésame », afin de le différencier du compte 7100.3653.

6200 CONTRÔLE DES HABITANTS**6200.3185 Honoraires****20'000**

Le montant budgété sera consacré à la mise à jour des données au contrôle des habitants prévue au budget 2013, mais pas réalisée. Le montant est donc reporté au budget 2014.

7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL**7100.3654.2 Participation au réseau de l'AJERE****1'437'900**

Selon le budget reçu de l'AJERE, les coûts de l'accueil parascolaire sont en forte augmentation (CHF 240 par habitant), d'où cette augmentation d'environ 40 % au budget.

Etude des comptes par nature

Les charges par nature montrent une certaine stabilité. Les variations concernent les augmentations prévues sur les intérêts des dettes (322), sur les participations à des charges cantonales (351) et sur les aides à des institutions externes (365), ainsi que la diminution des attributions aux fonds de réserve (380).

Les revenus par nature tablent sur une augmentation des rentrées d'impôts (40), se basant sur les rentrées effectives en 2013, et sur de conséquents prélèvements à réserves (48). Par ailleurs, les montants provenant de taxes diverses (43) et des participations des communes (452) sont estimés avec prudence.

Certains comptes sont exprimés en pourcentage d'un autre :

- les natures 303, 304 et 305 relatives aux assurances et à la prévoyance réfèrent aux natures 3001 et 3011 « Traitements ».
- les « Frais de gérance » (3185) sont reliés aux « Loyers » (4272), selon les explications données ci-dessus.

Les chiffres effectifs présentés dans le budget ne sont pas systématiquement le reflet de cette réalité. De ce fait, la CoFin souhaite voir une corrélation plus claire entre ces comptes.

Tableau des amendements

Amendement	Compte	Budget 2014 préavis	Budget 2014 amendé	Variations des charges
1	1400.3523.1 <i>Partic au progr d'inv régionaux PIR</i>	366'000	0	-366'000
2	4100.3185 <i>Etudes, honoraires et divers</i>	57'500	47'500	-10'000
3	4510.3188 <i>Frais de tiers traitement des ordures</i>	353'000	293'000	-60'000
Total				-436'000

Fort des ces amendements, le budget présente un excédent de charges de CHF 203'101.

Vœux de la Commission permanente des finances :

Les membres de la CoFin présentent trois souhaits:

1. La CoFin encourage la Municipalité à faire son possible pour transmettre à la commission les commentaires au budget au début de l'analyse du budget.
2. La Commission souhaite que figure systématiquement les numéros de préavis concernés pour chaque compte, notamment ceux concernant les amortissements.
3. Au vu des nombreux investissements faits, la marge de manœuvre de la Commune s'atténue massivement concernant les investissements à venir. De ce fait, la CoFin souhaite être tenue informée sur l'état des finances de la Commune sous forme d'un plan de trésorerie actualisé trimestriellement au minimum. Ce vœu avait déjà été formulé par la CoFin lors de la précédente législature.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande, à l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2011-2016 / N° 51 du 14 octobre 2013,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2014 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de Fr. 203'101.—.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 27 novembre 2013

Le Président


Laurent Théodore

Le Rapporteur


Joëlle Gentile